

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION A L'ASSOCIATION
LYONNAISE ANTOINE MARTEL

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

L'Association Lyonnaise Antoine Martel développe des activités de futsal en direction de joueurs de 18 ans et plus. Par ailleurs, dans le cadre d'une mission de prévention, elle propose, les mercredis après-midi et samedis matin, une initiation au football en jeu réduit à une quarantaine d'enfants âgés de 5 à 12 ans, issus de différents quartiers de la Ville dont notamment Cuire le Bas, Saint Clair et Montessuy, classés en veille active au sein du contrat de Ville Métropolitain. Cette action traduit la volonté du club de s'ouvrir à tous par la pratique du football.

L'assiduité aux entraînements et aux ateliers mis en œuvre par des éducateurs du club formés à cet effet, permet à ces enfants l'apprentissage des règles de vie en société, du respect de soi-même et des autres. Des temps forts de convivialité sont organisés tout au long de l'année avec les parents qui participent pour certains activement à la vie du club. Une entraide entre parents est constatée notamment pour emmener les enfants aux séances d'entraînement sur le plateau.

L'association a la volonté de renforcer ses liens avec les partenaires locaux dont notamment le Service de Prévention spécialisée des AJD, les centres sociaux et culturels, le Foyer Notre Dame des Sans-Abri, afin de mutualiser davantage les actions et de mieux mailler le territoire en termes de prévention et de cohésion sociale.

Compte-tenu de l'intérêt de son action, la Ville apporte son soutien financier à cette association, depuis plusieurs années. Pour l'année 2015, la subvention municipale était de 7600 euros. Pour 2016, il pourrait être proposé une somme de 7221 euros (soit une baisse de 5%).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

l'attribution d'une subvention d'un montant de 7221 euros à l'Association Lyonnaise Antoine Martel,

- **DIT**

que la dépense correspondante sera imputée au compte 422R nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET